RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC162

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

Objet : Désignation de représentants de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de l'association Les Défricheurs

Monsieur le Président indique que, compte-tenu de sa démission ainsi que celle de Madame Faïza BENSEFIA, il convient de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants titulaires au sein de l'association Les Défricheurs.

Il rappelle que l'association Les Défricheurs a pour objet de proposer à des personnes inadaptées ou exclues du travail continu en entreprises traditionnelles un processus de réadaptation, par des contrats de travail dans le cadre d'une entreprise d'insertion.

La Communauté de communes est représentée au sein de l'association par 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

Il rappelle que le choix de l'organe délibérant porte sur l'un de ses membres.

Messieurs Benjamin BERTRAND et Anthony ROCHETTE proposent leur candidature.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les statuts de la Communauté de communes,

VU les statuts de l'association Les Défricheurs,

VU la délibération n°26-DC085 du 29 avril 2026 portant désignation des représentants de TVI au sein de l'association Les Défricheurs,

VU les candidatures présentées,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DESIGNER** monsieur Benjamin BERTRAND et monsieur Anthony ROCHETTE représentants titulaires de la Communauté de Communes au sein de l'association Les Défricheurs.

 La représentation de TVI est mise à jour comme suit :

2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS
1. Benjamin BERTRAND 2. Anthony ROCHETTE	1. Sandrine LASNET 2. Sophie SELLIER

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE